



La Ville de Rivière-du-Loup lance son nouveau service d'autopartage

Rivière-du-Loup, le 2 octobre 2025 – À compter d'aujourd'hui, la Ville de Rivière-du-Loup met à la disposition de la population une voiture électrique en libre-service, à un coût abordable. Avec son nouveau service d'autopartage, soutenu par le programme *Signature Innovation – énergies renouvelables* de la MRC de Rivière-du-Loup, la Ville souhaite favoriser la mobilité durable et optimiser l'utilisation de son nouveau véhicule municipal.

Le véhicule de type VUS compact est disponible à la réservation les soirs de semaine, la fin de semaine et les jours fériés. Le service est conçu pour répondre principalement aux besoins de déplacements à l'intérieur de la ville ainsi que dans les municipalités environnantes. En semaine sur les heures de bureau, le véhicule demeure réservé en priorité à l'usage des employés municipaux.

Pour pouvoir réserver le véhicule (Chevrolet Equinox EV) stationné derrière l'hôtel de ville, les personnes intéressées doivent d'abord s'inscrire à VilleRDL.ca/autopartage. Les conducteurs admissibles doivent avoir 19 ans et plus, détenir un permis de conduire de classe 5 et afficher un bon dossier de conduite, entre autres. Le tarif d'utilisation est fixé à 7,20 \$/h, avec des frais additionnels de 0,20 \$/km, taxes en sus.

Les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement sont détaillées sur le site web de la Ville, à VilleRDL.ca/autopartage. Pour toutes questions, il est possible d'écrire à autopartage@VilleRDL.ca ou d'appeler au 418 867-6700.

En 2017, la Ville de Rivière-du-Loup se positionnait en pionnière dans le domaine de l'autopartage, en participant à un projet pilote du système SAUVÉR, aux côtés de 5 autres municipalités québécoises. Cette nouvelle mouture du programme s'appuie sur un véhicule électrique avec une plus grande autonomie et profite d'une plateforme d'utilisation bonifiée.

– 30 –

Source : Laura Martin, conseillère
Service des communications
418 867-6714